

PRESENTATIONS

POINT 12 : RAPPORT D'ACTIVITE 2024 – SIPPEREC.

1 annexe

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

La présente communication a pour objet de prendre acte du rapport d'activités 2024 du SIPPEREC.

Le Sipperec a établi son rapport d'activité pour l'année 2024. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente affaire.

Fondé en janvier 1924, le Sipperec a eu pour vocation première de contribuer à un développement solidaire et équitable des territoires en périphérie de Paris, en permettant aux premières communes adhérentes d'accéder collectivement à l'électricité et de fournir à leurs habitants un service public de qualité.

Au fil des décennies, le Sipperec a sans cesse renforcé cette vocation de service public, en élargissant son périmètre d'action intercommunale aux énergies renouvelables, à l'aménagement numérique du territoire, à la mobilité durable, et aux achats mutualisés ; en innovant constamment et en apportant des solutions concrètes aux collectivités franciliennes.

Le Sipperec est l'unique acteur régional public intervenant dans un aussi large éventail de domaines très complémentaires. Il est guidé par les principes suivants : la qualité du service public, l'équité entre les territoires, la capacité à porter des projets innovants.

Grâce à son expertise et à son évolution constante, le Sipperec est aujourd'hui :

- La première autorité concédante pour l'électricité en France
- Le premier producteur public d'énergies renouvelables d'Île-de-France : à ce titre, le Sipperec accompagne les collectivités pour des projets de géothermie et d'installations solaires photovoltaïques
- Le premier acteur de l'aménagement numérique d'Île-de-France avec plus de 610 000 foyers desservis par le très haut débit.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ce rapport d'activités, présenté en annexe.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : PRENDRE ACTE du rapport d'activités du SIPPEREC, pour l'année 2024 présenté en annexe.